

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le sept novembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (16) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie.

Absents (7) : FRANCESCHI Jean Marc, LIMONGI André, MATTEI Dominique, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : PACO DOS SANTOS Sandrine donne pouvoir à CASTELLI Yannick.
SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Objet : Retrait de la délibération N°2024/07/01 d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 07 Novembre 2024	Convocation le 28 Octobre 2024
---------------------------------	------------------------	--	----------------------------	--------------------------------

Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire fait état au conseil municipal d'un avis de synthèse rendu par les services de l'Etat en date du 28 octobre 2024. Cet avis fait mention d'un avis défavorable au projet de PLU proposé par la commune et arrêté par délibération N°2024/07/01 en date du 29 juillet 2024.

Par conséquent, afin de prendre en compte l'ensemble des recommandations et des observations des services de l'Etat, il y a lieu de se prononcer sur le retrait de la délibération d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Où l'exposé du Maire, Le conseil municipal décide :

- De retirer la délibération N°2024/07/01 en date du 29 Juillet 2024 concernant le bilan de la concertation et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 07 novembre 2024

**Le Maire
Yannick CASTELLI**

